



## CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir 16 ans au minimum,
- Être licencié à la FFHB,

## COÛT DE LA FORMATION

Formation complète : 50€

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Dossier d'inscription composé de :

- Formulaire individuel à remplir en ligne en cliquant [ici](#)
- Attestation de prise en charge financière de la formation à télécharger [ici](#)

AVANT LE



26 septembre 2016

## CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

CTF Coordonnateur

Olivier WEBER

☎ 06 81 00 31 94

[olivier.weber@centre-handball.com](mailto:olivier.weber@centre-handball.com)

*Il s'implique dans l'accueil et la fidélisation des arbitres et anime des séquences pédagogiques en leur direction quel que soit leurs âges (JAJ à JA). Il participe activement au développement et à la vie du club par la conduite d'actions simples valorisant l'arbitrage.*

### PUBLIC VISÉ

Toute personne (bénévoles, entraîneurs, dirigeants, ...) souhaitant s'impliquer dans la conduite d'un projet autour de l'arbitrage dans son club.

### OBJECTIFS / COMPÉTENCES VISÉES

- > Préparer, organiser et encadrer des animations pédagogiques en direction des arbitres jeunes et adultes,
- > Motiver et fidéliser les personnes autour d'un projet valorisant l'arbitrage dans le club,
- > Evaluer, orienter et conseiller les arbitres dans leurs parcours de formation,
- > Mobiliser et développer des connaissances Handball dans le champ de l'arbitrage.

### CONTENUS DE FORMATION

- > Les techniques de l'animation pédagogique,
- > Les caractéristiques des différents publics,
- > Les principes fondamentaux du jeu Handball,
- > Les différents outils fédéraux en lien avec l'arbitrage,
- > Le fonctionnement de son club / le cadre juridique et réglementaire de l'activité Handball.

### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Trois modules en présentiel organisés sous forme d'alternance de temps d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'animation pédagogique sur le terrain,
- > Des temps de formation en autonomie (production de documents, FOAD),
- > Du tutorat, pour la mise en place de l'Ecole d'Arbitrage dans le club.

### ÉVALUATION / CERTIFICATION

Attribution de la qualification « Animateur Ecole d'Arbitrage » après avoir réalisé le parcours de formation déterminé après positionnement, et attesté de la mise en place et de l'encadrement d'une Ecole d'Arbitrage dans son club.

### DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

#### **Formule modulaire**

Un temps de positionnement visant à individualiser le parcours de formation en fonction des compétences déjà acquises

+

Une à plusieurs sessions sur la région constituées de 3 modules de 4H, en fonction des inscriptions.

*Finalisation de l'ensemble de la formation sur 2 saisons sportives maximum.*